



**DELIBERATION
du Comité Syndical
Séance du 17 mars 2022**

N° 2022-1

Le 17 mars 2022 à 17h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 11 mars 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Ronchamp, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

Délégués présents :

CC de la Haute Comté : Thierry Bordot (pouvoirs de Thierry Belloncle, Véronique Grandjean), Maguy Courtoy, Henri De Malliard (pouvoir de Ghislain Jacquey).

CC des Mille Étangs : Jean-Marc Sigust (pouvoirs de Bernard Girard, Philippe Grosjean)

CC du Pays de Lure : Isabelle Arnould (pouvoir de Virginie Luthringer), Maryline Caravati-Bresson, Michel Daguene, Bernard Piquard, Pierre Thomas (pouvoir de Christian Laroche).

CC du Pays de Luxeuil : Jacques Deshayes, André Dirand.

CC du Pays de Villersexel : Alain Bizotto, Charles Granet, Guy Levain (pouvoirs de Laurent Seguin, Alain Buchot), Nelly Mougnot (pouvoir de Laurent Muret)

CC Rahin Chérimont : Stéphane Collilieux, Karine François, Gilles Grosjean, Alain Ipponich, Michel Jacobberger, Béatrice Py, Pierric Tarin.

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents votants : 22

Nombre de pouvoirs : 10

Compte tenu des dispositions de l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

- le quorum est fixé au 1/3 des membres en exercice
- un membre titulaire peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet : Orientations budgétaires 2022

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations de la structure et d'informer sur sa situation financière.

Le rapport d'orientation budgétaire, pièce nécessaire au débat d'orientation budgétaire doit notamment comprendre :

- ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers et de subventions,
- ✓ Les informations relatives à la structure des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel, à la durée du travail.

Il doit également comporter la présentation des engagements pluriannuels et les informations relatives à la structure et l'encours de la dette. Sur ces deux points le PETR n'a pas d'engagement pluriannuel et n'a pas souscrit d'emprunt.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter les missions portées par le Pays et les moyens financiers mobilisés. Il permet également de rappeler les engagements pris par le Pays et de poser le cadre des missions à venir et leurs conditions de mise en œuvre.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2022, à partir des éléments de contexte et du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

Le Comité syndical,

- **Prend acte des orientations budgétaires débattues et annexées à la présente délibération,**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président, **Thierry BORDOT**



1- Eléments de contexte

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises se compose de 6 communautés de communes.

Les actions confiées au Pays sont :

- ✓ la contractualisation avec la Région et l'Etat, fonction essentielle du PETR,
- ✓ la gestion du Programme Européen LEADER 2014-2022,
- ✓ l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial, démarche « volontaire » engagée depuis 2012, sous l'impulsion de la Région,
- ✓ la santé et la démographie médicale, depuis 2012 à travers notamment un Contrat local de santé, avec l'Agence Régionale de Santé
- ✓ l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, pour lequel un premier projet a été arrêté en 2019.

Pour accomplir ces missions, 7 agents sont actuellement en poste au Pays.

Suite à l'installation du Comité syndical en septembre 2020, plusieurs groupes de travail du bureau se sont mis en place pour définir le programme d'actions du Pays en 2021.

Les missions du Pays en 2021 ont été des missions d'ingénierie, d'accompagnement des porteurs de projets, d'études.

Certaines actions d'animation, dans le domaine de la santé ou du plan climat ont été reportées en 2022, en raison du contexte sanitaire.

2- Bilan et perspectives des projets portés par le Pays en 2021

► Contractualisation

▪ Contractualisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le contrat « Cap Territoire » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 11 décembre 2018. Il permettait de mobiliser des crédits régionaux pour les projets répondant au fil directeur retenu : renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.

Cette stratégie s'est déclinée en un programme d'actions : 14 projets ont été retenus. La Région a ainsi mobilisé une enveloppe de **3 227 370€** pour soutenir les projets identifiés.

Initialement conclu pour la période 2018-2020, la durée du contrat a été prolongée d'un an, compte tenu de la crise sanitaire, soit jusqu'à fin 2021.

Fin 2021, l'ensemble des projets inscrits ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention et toutes les subventions ont été notifiées.

Le 18 novembre 2021, la Région a organisé une réunion d'information sur sa nouvelle politique contractuelle 2022-2028.

La Région confirme ainsi, la continuité de la contractualisation avec les territoires de projet et propose un contrat :

- d'une durée de 7 ans, permettant au territoire d'avoir une visibilité sur l'intervention régionale
- co-construit sur la base des objectifs du SRADDET et du projet de territoire du Pays
- décliné autour d'axes stratégiques parmi lesquels :
 - deux axes obligatoires : l'adaptation au changement climatique et le développement de l'offre de services à la population.
 - des axes optionnels, au choix du territoire : l'accès à la santé, les mobilités actives au quotidien, ou toute autre thématique répondant à une priorité locale.

La négociation du contrat interviendra en 2022 pour une signature en fin d'année.

A travers cette nouvelle contractualisation, la Région poursuit également son soutien à l'ingénierie. Ainsi, les conditions de soutien aux postes de chargées de mission Plan climat, SCOT-urbanisme et Santé sont prolongés en 2022, année de transition, pendant la négociation du contrat.

Les nouvelles conditions de soutien de l'ingénierie seront adoptées par la Région mi-2022 et seront en lien avec les thématiques traitées dans le nouveau contrat.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Négocier le nouveau contrat : définir la stratégie du contrat et identifier les projets

▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et Projet de Territoire

En décembre 2020, la Préfète a présenté les nouvelles modalités de contractualisation avec les territoires à travers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui visent à accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires.

L'enjeu de ces contrats est :

- d'associer à court terme les territoires au Plan de relance. Le contrat bénéficiera ainsi des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.
- accompagner, sur la durée du mandat, les collectivités dans leur projet de territoire. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire, la transition écologique et la cohésion territoriale en sont les axes transversaux. Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités. Il se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

En janvier 2021 les territoires de Haute-Saône devaient se positionner sur le périmètre de contractualisation souhaité.

Les périmètres de contractualisation des CRTE ont été annoncés par la Préfète le 7 avril.

Ainsi, le CRTE du Pays des Vosges Saônoises regroupe les Communautés de communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil et du Pays de Villersexel qui ont souhaité contractualiser à l'échelle du Pays. Les trois autres Communautés de communes ont contractualisé à leur propre échelle.

L'élaboration et l'animation du CRTE sont assurés par le Pays des Vosges Saônoises, de manière conjointe avec les 3 intercommunalités signataires.

Deux étapes ont marqué l'élaboration du CRTE au cours de l'année 2021 :

- ✓ Le protocole de préfiguration, qui a été signé en juillet.

Il comprend notamment :

- la liste des projets éligibles « relance » 2021
- le recensement des dispositifs contractuels et programmes en cours
- les besoins en ingénierie identifiés par le territoire.

- ✓ Le Contrat, finalisé en décembre et signé le 26 janvier 2022

Le contrat est basé sur un projet de territoire, définit pour l'ensemble du Pays et d'un programme d'actions à l'échelle des 3 Communautés de Communes signataires. Des conventions financières annuelles fixeront les moyens alloués par l'Etat pour le financement des actions.

Lors de la réunion de bureau du 20 mai, il avait été décidé de définir le Projet de Territoire à l'échelle du périmètre du Pays à partir des orientations du PADD du SCOT, qui avaient donné lieu à une large concertation.

Un travail a donc été engagé dans l'été pour la rédaction du projet de territoire en intégrant également la feuille de route du Plan Climat (validée en décembre 2021), les éléments du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration et en tenant compte des différentes règles du SRADDET.

Le projet de territoire a été présenté en bureau le 23 novembre puis en comité syndical le 9 décembre. Le projet de territoire n'est pas figé, il pourra être complété en 2022 et servir de base aux futures réflexions portées à l'échelle Pays (Contrat Région, candidature LEADER ...).

En complément du projet de territoire, des échanges ont eu lieu avec les Communautés de Communes et les services de l'Etat afin de préparer le contrat, d'identifier les projets répondant à la stratégie et de présenter des fiches-actions.

Un comité de pilotage pour l'élaboration de ce CRTE s'est réuni le 2 décembre avec les services de l'Etat. Le Comité syndical a validé le projet de CRTE le 9 décembre, avant sa signature le 26 janvier 2022.

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le Pays a sollicité un soutien à l'ingénierie pour l'élaboration d'une étude sur la thématique eau potable/assainissement. Cette étude a débuté à l'automne et doit se terminer en 2022.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Assurer le suivi du CRTE et notamment préparer avec les Communautés de communes la convention financière 2022.

▪ Territoire d'industrie

Le territoire Vosges Saônoises a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il comprend les 5 communautés de communes : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille Etangs, Rahin et Chérimont.

En 2019 et 2020 le Pays a assuré l'animation de la démarche afin d'élaborer le contrat et ses fiches actions.

Dès 2019, il est apparu pour l'ensemble des partenaires qu'il était nécessaire de mobiliser de l'ingénierie supplémentaire, dédiée à l'animation de cette démarche. Dans ce cadre, les services de la préfecture de Région ont indiqué que le territoire des Vosges Saônoises pouvait bénéficier d'une animation assurée par la CCI et financée en partie par le Fnadt.

Ainsi, la CCI de Haute-Saône a assuré l'animation du programme dès le début de l'année 2021.

Une convention de partenariat, entre les Communautés de Communes de la Haute-Comté, du Pays de Luxeuil, du Pays de Lure, de Rahin Chérimont, la CCI et le Pays a été signée le 27 avril.

Le Pays a participé aux différentes rencontres du comité technique ainsi qu'à la réunion du comité de projet réunissant tous les partenaires, le 28 septembre.

Le Pays est positionné pour le suivi de deux fiches actions :

- la requalification des friches industrielles.
- la structuration de la filière bois.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, le chargé de mission Plan Climat du Pays, a accompagné des projets des entreprises et industries essentiellement dans la filière Forêt-Bois en partenariat avec le chargé de mission Environnement de la CCI de Haute-Saône. Ces visites ont porté sur la présentation des aides, la sobriété énergétique (remplacement éclairage/ LED...), l'étude du potentiel de récupération de la chaleur fatale des unités de production, le remplacement des chaufferies, l'isolation des bâtiments, la valorisation des déchets et l'économie circulaire de proximité.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Suivre le dispositif Territoire d'Industrie à travers les thématiques friches industrielles et filière bois.

▶ Programme LEADER

Pour rappel, le Pays a été retenu en 2015 pour porter un second programme LEADER permettant de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- ✓ accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- ✓ conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Au total, depuis le lancement du programme en 2016, l'équipe a été sollicité pour étudier l'éligibilité de 189 projets au programme LEADER. 37 avis d'opportunités favorables ont été délivrés par le Comité de programmation.

En 2021, l'activité s'est concentrée sur l'instruction des dossiers qui a été une priorité compte tenu de l'échéance de la fin du programme.

▪ Suivi de la maquette financière

En fin d'année 2020, la Région, autorité de gestion en charge des programmes LEADER, avait annoncé que dans le cadre d'une période de transition des fonds européens, le programme LEADER serait prolongé de 2 ans.

Un travail d'actualisation du vivier de projets LEADER a donc été effectué en février et transmis à la Région, afin de tenir compte de ces nouveaux délais.

Le calendrier indicatif de fin de gestion a été précisé en mai :

- la date limite de programmation des projets par le comité de programmation a été fixée à l'automne 2022,
- le dernier dossier de demande de paiement devra être déposé à la Région, premier trimestre 2024, pour une date limite d'achèvement de l'opération (achèvement physique et paiement de toutes les factures) fixée à octobre 2023.

Le suivi des projets du vivier a été effectué tout au long de l'année, l'enjeu était de pouvoir :

- s'assurer de la consommation totale de l'enveloppe.
- déterminer si des crédits pourraient être disponibles pour de nouveaux projets.
- optimiser la gestion de l'enveloppe.

A ce titre, un travail d'ingénierie financière a été conduit afin d'optimiser le montant de l'aide LEADER sur les projets inscrits au vivier. Cela a conduit à revoir certains taux d'intervention, plafonds de dépenses ou conditions d'éligibilité afin de soutenir au mieux les projets éligibles à LEADER. Ces éléments ont fait l'objet de validation par le Comité de programmation.

Lors du dernier Comité de programmation de l'année, le 7 décembre, un point de l'avancée du programme a été présenté.

	Nombre	Montant
Dossiers programmés	6	328 275 €
Dossiers en cours d'instruction par l'Autorité de gestion	2	753 432 €
Dossiers payés	0	0 €
TOTAL projets financés via FEADER	8	1 081 708 €
Dossiers instruits puis transférés vers les crédits régionaux	4	41 245 €
Dossiers déposés sur les crédits régionaux	14	299 388 €
TOTAL projets financés par la Région	18	340 634 €
TOTAL des projets soutenus pour le territoire	26	1 422 341 €
Projets dans le vivier à instruire et à programmer	11	1 391 000 € environ

En fin d'année, le taux de programmation du GAL des Vosges Comtoises était près de 11 % de son enveloppe totale FEADER.

Le vivier de projets bénéficiant de FEADER / LEADER est estimé à 19 projets.

8 projets ont déjà été instruits. Sur les 11 restant à instruire :

- 7 projets sont terminés
- 4 projets sont en cours ou vont démarrer en 2022, ils représentent près de 970 000 €. Des incertitudes persistent donc sur certains projets (délais, calendrier...)

Au regard de ce vivier et des informations dont nous disposons à ce jour, nous serions en capacité de consommer l'intégralité de l'enveloppe LEADER (3 000 000 €).

Il a donc été décidé de ne pas rendre de crédits LEADER à l'échelle régionale et de conserver notre enveloppe pour le financement de tous les projets.

Plusieurs enjeux demeurent pour la fin de programme :

- ✓ être en capacité de mobiliser l'enveloppe
- ✓ être en capacité d'instruire les dossiers de demande d'aide au cours de l'année 2022. L'équipe LEADER doit instruire en un an, environ le même nombre de dossiers qu'en 3 ans.
- ✓ respecter les délais de réalisation des projets pour pouvoir constituer tous les dossiers de paiement avant la fin du programme.

■ Animation du comité de programmation et programmation de dossiers

Le comité de programmation a été sollicité à 4 reprises en 2021 :

- à l'occasion de 3 consultations écrites, en janvier, juillet et octobre
- en présentiel, le 7 décembre.

6 dossiers ont été programmés en 2021 :

Le 9 janvier :

- ✓ Parcours d'interprétation temporaires sur les croisements interreligieux dans les lieux de pèlerinage en Europe et en méditerranée par l'association Œuvre Notre-Dame du Haut.
- ✓ Investissement d'un chargeur et crible pour plaquettes forestières par l'entreprise Sundgaubois.
- ✓ Animation du GAL 2019 sur la Communauté de communes des Vosges du Sud assurée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le 27 juillet :

- ✓ Création d'une voie verte entre Villersexel et Gouhenans par la Communauté de communes du Pays de Villersexel / CCPV

Le 26 octobre :

- ✓ Promotion des produits Fougerollais et de la destination touristique sur 2017, 2018 et 2019 de l'association du « Site Remarquable du Goût de Fougerolles ».
- ✓ Animation en direction des enfants dans le cadre du festival 2019 des « Pluralies de Luxeuil-les-Bains » par l'association « Les Pluralies ».

1 dossier a reçu un avis d'opportunité favorable, le 9 décembre :

- ✓ Création d'une voie verte de liaison entre la voie verte départementale venant de Belfort et le centre-ville de Giromagny, porté par la Commune de Giromagny.

■ Préparation du nouveau programme

En 2021, la Région a informé les GAL des échéances des nouveaux programmes LEADER.

Le 9 décembre 2021, les élus du comité syndical ont validé le principe de la préparation de la candidature à un nouveau programme.

L'appel à projet pour la nouvelle candidature LEADER a été communiqué le 11 février 2022. Le retour des candidatures est attendu avant le 29 juillet 2022.

Cette candidature sera donc à conduire en parallèle du suivi du programme en cours.

■ Organisation de la tournée des spectacles « Climax »

Après avoir été par deux fois reportée, en raison du contexte sanitaire, la tournée du spectacle CLIMAX, par la compagnie Zygomatic s'est tenue en décembre à Luxeuil-les-bains, Lure, Saint-Loup-sur Semouse et Giromagny. Près de 270 personnes ont assistés à ces spectacles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays Vesoul Val de Saône.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Assurer l'instruction et la programmation des dossiers de demande de subvention LEADER dans le respect des échéances de la fin de programme.
- ✓ Préparer la candidature au nouveau programme 2023-2027.

► Plan Climat Energie Territorial

■ Déploiement de La nouvelle feuille de route Plan Climat (FDR 2020-2025)

Une fois validée par les élus en décembre 2020, la nouvelle feuille de route a pu être déployée en 2021. Une présentation de la feuille de route à destination des communes a été faite à l'occasion d'une réunion dans chaque Communauté de communes.

Un questionnaire a ensuite été envoyé aux 145 communes en juillet 2021, il a permis aux communes de faire des choix prioritaires (choix de actions 2 prioritaires et 2 actions secondaires par axe stratégique) dans les différentes thématiques ainsi que d'y mentionner leurs projets en cours et à venir. 89 communes y ont répondu (soit 61% de retour).

A partir du questionnaire et des actions déjà engagées sur le territoire, le programme d'actions prioritaires pour 2022 a été défini et validé par le bureau le 23 novembre. :

AXE 1. MOBILITE

Action déjà engagée :

- FA 1.1 Favoriser les modes de déplacements doux et réaliser un réseau cyclable sûr et continu
→ Déploiement du SDMD (Itinéraires, Infrastructures, Animation...)

Action à venir :

- FA 1.2 Développer les offres de services pour la pratique du vélo
→ SDMD, Déploiement du service stationnement par l'achat par le Pays d'arceaux

AXE 2. HABITATS ET BATIMENTS

Actions déjà engagées dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la phase amont des projets :

- FA 2.1 - Audit énergétique, études et diagnostics des bâtiments avant tous travaux
- FA 2.2 - Sécuriser énergétiquement les bâtiments
- FA 2.3 - Supprimer et remplacer les chaudières et les chaufferies collectives fioul
- FA 2.4 - Favoriser l'habitat à ossature bois

AXE 3. ENERGIES RENOUVELABLES

Actions déjà engagées :

- FA 3.1 - Implanter des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur
- FA 3.2- Développer les pompes à chaleur (PAC)
- FA 3.3 - Développer les énergies solaires (Thermique et Photovoltaïque)

AXE 4. AIR (en lien avec le Contrat Local de Santé dans le cadre de la Santé-Environnement)

Actions déjà engagées :

- FA 4.1 - Informer sur la nécessité du renouvellement de l'air de nos habitats
- FA 4.3 - Informer sur les risques du Radon et apporter les solutions techniques

Actions à venir :

- FA 4.2 - Réduire les émissions des polluants atmosphériques, COV et Perturbateurs
- FA 4.5 - Informer sur les bonnes pratiques du chauffage au bois (campagne d'information)

AXE 5. AMENAGEMENTS DURABLES ET BIODIVERSITE

Actions à venir :

- FA 5.3 Désimperméabiliser les sols : Espace public, cour d'écoles...)
- FA 5.5 Aider au repeuplement et à la préservation des abeilles

▪ Finalisation du Schéma Directeur des Mobilités Douces

Un Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) a été engagé fin 2019, avec l'appui du bureau d'étude ITEM afin de définir le maillage et les services associés nécessaires au développement de la pratique cyclable.

Après la phase diagnostic (relevés terrain, questionnaire aux communes) engagée en 2019, le SDMD a été co-construit avec les élus, à travers **14 ateliers** de concertation réalisés en 2020 et 2021.

La 3^{ème} phase de l'étude s'est déroulée au 1^{er} semestre 2021 avec :

- les propositions d'aménagements à réaliser sur chaque liaison
- le chiffrage des aménagements et services
- la concertation et priorisation dans chacune des Communautés de communes
- la finalisation du schéma.

Cette démarche a permis de réaliser le maillage global des itinéraires à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises. Chaque Communautés de communes a construit son propre scénario en choisissant les services qu'elle souhaitait voir développer de manière prioritaire. Certains services pourront être ainsi mutualisés à l'échelle du Pays.

L'étude abouti à un programme directement applicable par les élus via des outils d'aide à la décision (programmation, coûts, ...) et la mise à disposition de données (outil cartographique, fiches techniques d'aménagement ...).

Le Schéma vise, à terme, la création d'un réseau de 654 km constitué de 106 itinéraires hiérarchisés dont 32% en site propre, composés de 1226 tronçons de voirie intégrant l'aménagement du linéaire, le traitement des intersections ou encore l'installation du jalonnement.

Afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi de cette étude, le Pays des Vosges Saônoises s'est doté d'un outil cartographique en ligne mis à disposition des collectivités intégrant un atlas de cartes dynamiques du schéma et des fiches techniques détaillant les tronçons de chaque itinéraire.

Suite à la présentation et la validation de l'étude en comité de pilotage, le 19 mai, puis en Comité Syndical le 8 juillet, il a été décidé de mettre en place un Comité de suivi afin de suivre dans la durée la mise en œuvre des recommandations du Schéma directeur et son évolution en phase opérationnelle. Le Comité de suivi s'est réuni pour la première fois à Luxeuil-les-Bains, le 4 novembre.

▪ Accompagnement des projets du territoire

L'accompagnement des porteurs de projets est une mission essentielle du chargé de mission Plan climat. Selon la nature des projets il intervient, en amont des projets, de différentes manières : conseils techniques, information sur les financements, partenaires à associer au projet, participation aux groupes de travail.... Cette mission s'est accrue durant le 2nd semestre 2021 suite à la présentation de la feuille de route aux élus.

A ce jour les 6 Communautés de Communes et 49 communes du Pays ont sollicité le chargé de mission. Ce sont plus de 150 dossiers qui sont accompagnés sur deux thématiques principales : la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables :

Lors de nombreuses visites dans des établissements accueillant des enfants (écoles, périscolaires, crèches..) le chargé de mission Plan climat a constaté des dysfonctionnements et problématiques (mauvaise aération et ventilation, faible isolation, qualité des revêtements et du mobilier, travaux de rénovation, imperméabilisation des sols de la cours...).

Lors de la réunion de bureau du 23 novembre, il a donc été décidé de mettre en place un programme transversal spécifique pour les écoles, accueil périscolaires, crèches, autour des enjeux de l'énergie et de la qualité de l'air, en lien avec le Contrat local de Santé. Ce programme sera à construire en 2022, pour la mise en œuvre des premières actions à l'automne 2022.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Mettre en œuvre la feuille de route du Plan Climat : construction du Plan Bâtiment Petite Enfance, sensibilisation et soutien à l'usage du bois dans la construction ...
- ✓ Accompagner en amont, les projets liés à la transition énergétique
- ✓ Assurer le suivi du Schéma Directeur des Mobilités Douces

▪ **Elaboration du futur Contrat Local de Santé**

La crise sanitaire a largement monopolisé la délégation départementale de l'ARS, ce qui n'a pas permis de travailler spécifiquement sur l'élaboration du futur CLS. Cette démarche est reportée en 2022.

L'élaboration d'une Feuille de route santé début 2022 permettra de définir le cadre des missions santé à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises et facilitera l'élaboration du futur CLS.

▪ **Appui aux professionnels de santé / Démographie médicale**

Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire

- ✓ Appui à la définition et au montage d'actions auprès des membres du Pôle de Santé de Lure
- ✓ Relais de différents opérateurs auprès des professionnels de santé en diffusant les informations concernant les formations proposées.
- ✓ Suivi de la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé sur le Pays des Vosges Saônoises : CPTS de Luxeuil et CPTS de Lure.

Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé et/ou installations

Le Pays a poursuivi son travail d'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans le montage et le portage de leurs projets de santé :

- ✓ accompagnement du projet de MSP et échanges réguliers avec médecins généralistes de Saint-Loup-sur-Semouse,
- ✓ accompagnement du projet de MSP de Saint-Sauveur (aides à l'installation, promotion de l'exercice coordonné, mise en relation avec les autres partenaires, aide à la rédaction du projet de santé...),
- ✓ accompagnement du projet de MSP de Plancher-les-Mines,
- ✓ suivi des MSP de Raddon-et-Chapendu (visite le 7 décembre) et de Mélisey (échanges avec les professionnels de santé),
- ✓ rencontre et accompagnement des communes sur les besoins et projets en santé : mairie de Vauvillers , Faucogney-et-la-Mer, Champagny...

De plus différents professionnels de santé ont été accompagnés dans leur projet d'installation, à différents stades (informations sur les aides, mise en relation avec les collectivités et les différents partenaires institutionnels, suivi de l'avancée des projets...). Echanges avec un médecin généraliste collaborateur, des kinés, internes et futurs médecins, médecins étrangers, chirurgiens dentistes,...

Promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'accueillir physiquement l'*Educ'Tour* cette année sur le territoire. Toutefois, la chargée de mission a participé, le 19 janvier à une séance de travail auprès des étudiants (89 étudiants des différentes filières Médecins généralistes, Orthophonistes, Sage-Femmes, Masseur-Kinésithérapeutes, Infirmières, Psychologues et Assistants des services sociaux).

Cela a permis d'établir ensuite des contacts avec les centres de formation et les futurs professionnels de santé et de rappeler que la chargée de mission peut être relais notamment lors de recherche de stages ou de logements.

En parallèle, un travail a été engagé afin d'identifier les lieux d'accueil existants (accueil possible de stagiaire dans les différents établissements selon les filières, logements existants et modalités). Ce travail devra être consolidé et mis à jour régulièrement.

▪ **Suivi et coordination des actions de prévention (et accompagnement des acteurs locaux)**

Même si la définition des actions du futur CLS n'a pas pu être mise en œuvre cette année, certaines actions ont pu être organisées autour de la prévention des tiques, la nutrition, le projet Maison Sport Santé porté par les CPTS de Haute-Saône....

▪ **Appel à projets des 1000 premiers jours**

Le Pays des Vosges Saônoises a candidaté à l'Appel à projets des 1000 premiers jours de l'ARS et de la DREETS. La réponse à cet appel à projets a permis de faire un état des lieux sur le territoire des besoins, des attentes et des possibilités d'actions à venir dans ce domaine.

Il a ainsi été proposé de mettre en lien les différents acteurs, qu'ils soient professionnels de santé, du médico-social, professionnels de la petite-enfance (assistantes maternelles, personnel de crèches...), opérateurs en promotion de la santé, de faire connaître les différents dispositifs pour renforcer l'accompagnement des futurs et des jeunes parents et permettre la continuité de cet accompagnement durant cette période des « 1 000 premiers jours ».

Même si le projet déposé le 27 juillet n'a pas été retenu, la délibération au Comité Syndical le 8 juillet a permis d'inscrire cette thématique comme prioritaire dans le futur CLS.

▪ Appui Covid – ARS

Dans la continuité de 2020, la chargée de mission Santé est venue an appui de l'ARS durant la crise sanitaire à travers la diffusion d'informations (vaccinations, dépistages, prévention...), la participation au comité de pilotage Prévention Covid et la formation d'Ambassadeurs Covid en juillet et en août.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé et des projets de santé et favoriser l'installation des professionnels de santé
- ✓ Elaborer le troisième Contrat Local de Santé autour des axes : Démographie médicale / Prévention / Santé-Environnement
- ✓ Poursuivre l'appui aux actions de prévention

► Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) / Urbanisme

▪ Elaboration du SCOT

L'élaboration du SCOT a débuté en 2016, un projet de SCOT a été arrêté en avril 2019.

Suite à la consultation des personnes publiques associées et notamment des éléments fournis par les services de l'Etat en 2019 et 2020, plusieurs points du projet devaient être précisés et complétés : la projection démographique, le phasage du développement démographique, les friches, les zones d'activités économiques, la ressource en eau et l'assainissement.

Par ailleurs, différents éléments de contexte au niveau local et national impactent le projet : données INSEE, entrée en vigueur à l'automne 2020 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), actualité législative et réglementaire (objectif national de zéro artificialisation nette, loi Climat et Résilience ...).

Au regard de l'ensemble de ces éléments présentés en bureau le 21 janvier, les élus ont décidé à l'unanimité d'engager les démarches pour un nouvel arrêt de projet. Pour cela, une méthodologie et un calendrier ont été définis avec les bureaux d'études titulaires des Lot 1 et 2 du marché. La CAO SCOT a été élue le 20 juillet et a validé les propositions de prestations supplémentaires des bureaux d'études. Les avenants au marché initial ont été signés et notifiés en septembre et octobre.

L'année 2021 a donc été consacrée à la mise à jour des données de diagnostic (cartes, nouvelles données INSEE, actualité juridique...) et à l'approfondissement du dossier sur certaines thématiques clés : eau, assainissement, friches, zones d'activité économiques....

▪ Poursuite de la démarche autour des friches économiques

La reconversion des friches économiques est un enjeu fort pour le territoire. Ce sujet s'inscrit pleinement dans les réflexions actuelles.

Il a ainsi été décidé fin 2020 d'engager une démarche sur ce thème, comportant 3 parties :

- Partie 1 : atlas des friches
- Partie 2 : étude de potentiel de reconversion : cette étude sera menée par un BE sur des sites d'intérêt sélectionnés par les élus
- Partie 3 : boîte à outils des élus : recueil des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sites dégradés et des outils à dispositions des élus pour agir.

La première partie de la démarche a été conduite en 2021, en interne par la chargée de mission SCOT et repose sur :

- l'étude des données disponibles : étude espaces dégradés AER (2017), bases de données BASOL, BASIAS, étude patrimoine industriel de Haute-Saône du Conseil Régional de Franche-Comté (2004-2008)
- la vérification des données via Géoportail, google map, google street view, societe.com
- des échanges avec les Communautés des Communes et les communes (élus et agents)
- des visites de sites
- l'élaboration de fiches de renseignements par site.

Une présentation provisoire de l'inventaire a été faite aux élus du bureau lors de la séance du 20 mai pour une première validation.

Ce travail va se poursuivre au 1^{er} trimestre 2022 et sera présenté aux Communes et communautés de communes concernées avant d'engager la phase 2 d'étude.

▪ Observation du foncier économique

La loi NOTRe a donné aux communautés de communes la compétence obligatoire « développement économique ». Dans ce contexte, la Région BFC a lancé une démarche régionale de standard de données foncières économiques afin de créer une base de données à jour et accessible par tous les acteurs concernés. Dans ce cadre, le Pays a impulsé la mise à jour de ces données par les Communauté de communes avec le concours de l'AER. Ces données seront ensuite synthétisées pour les intégrer au diagnostic du SCOT répondant ainsi à l'une des demandes de l'Etat. Par ailleurs, un travail sera engagé autour d'une définition commune des zones économiques et leur disponibilité au regard des enjeux d'urbanisme et de développement économique.

▪ Eau potable / assainissement

L'Etat avait demandé à développer dans le SCOT le sujet de la ressource en eau et les capacités d'assainissement du territoire. Cette démarche a donc été engagée.

Au regard, de l'hétérogénéité des données collectées en 2020, un questionnaire spécifique a été élaboré par le bureau d'étude environnemental et le Pays. Il a été transmis aux communes, communautés de communes et syndicats des eaux pour les territoires de la CCME et de la CCPV, les autres communautés de communes ayant fait des études récentes dans le cadre de la prise de compétences eau potable/assainissement.

L'objectif étant de faire un état des lieux des compétences et l'état de la ressource sur l'ensemble du pays et d'en déduire les capacités de développement à moyen terme au regard des projets de développement. Ce travail d'analyse doit servir de base de réflexion sur la définition des mesures à mettre en œuvre face aux faiblesses et risques qui pèsent sur la ressource en eau, l'alimentation et le traitement qui figureront dans le nouveau projet de SCOT.

▪ Suivi des documents d'urbanisme

En tant que porteur d'un SCOT, le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1er janvier 2017).

Le Pays des Vosges Saônoises est également Personne Publique Associée dans certaines démarches.

Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis ont été réalisées au fil des sollicitations.

▪ Suivi du SRADDET et participation au réseau régional

Le Pays a participé à de nombreuses réflexions et séances de travail :

- ✓ Suite à l'approbation du SRADDET par la Région Bourgogne-Franche-Comté en juin 2020, différentes réunions et séances de travail ont été organisées afin de préparer sa mise en œuvre sur le territoire
- ✓ Réflexions à l'échelle Régionale : travaux d'IDÉO BFC et de l'IGN pour l'élaboration d'un MOS régional, groupe de travail « zéro artificialisation nette » du ROCER ...
- ✓ Visioconférence de présentation du projet de SDAGE 2022-2027
- ✓ Réunions organisées par la Région portant sur le bassin de mobilité des Vosges Saônoises dans la mise en œuvre de la LOM.
- ✓ Réunions de travail organisées par la Fédération des SCOT à l'échelle régionale portant sur l'organisation de la conférence des SCOT qui doit se tenir début 2022.

Perspectives pour 2022 :

- ✓ Poursuivre l'élaboration du SCOT : finaliser le diagnostic et engager la réflexion autour du projet politique du SCOT
- ✓ Compléter l'observatoire du foncier économique et les données relatives à l'eau et l'assainissement
- ✓ Poursuivre la mission d'études des friches : finaliser l'atlas, et engager la démarche d'études

3- Orientations budgétaires

▪ Les dépenses de personnel et leur financement

Pour assurer ses missions, l'équipe technique du Pays est composée :

- d'un chargé de mission Plan Climat Energie Territorial
- d'une chargée de mission LEADER
- d'une chargée de mission SCOT-Urbanisme
- d'une chargée de mission Santé
- d'une directrice, chargée notamment des démarches de contractualisation
- d'une assistante administrative à temps partiel (60%)
- d'une assistante administrative et comptable/gestionnaire LEADER (30.5 heures hebdomadaires).

✓ Evolution de la structure des effectifs

	2018	2019	2020	2021	2022 Prévisions
Nb d'ETP au 31/12	6,37	6,47	6.47	6.47	5.87
Nb d'agents au 31/12	7	7	7	7	6
Dont	3 titulaires 4 contractuels	2 titulaires 5 contractuels	3 titulaires 4 contractuels	3 titulaires 4 contractuels	2 titulaires 4 contractuels
	5 catégories A 2 catégories C	5 catégories A 1 catégories C			

Les effectifs du Pays sont relativement stables. L'ingénierie mobilisée dépend des dispositifs portés par la structure. Il est prévu que les effectifs diminuent en 2022 avec le départ à la retraite d'un agent (assistante administrative) au second semestre.

✓ Evolution des dépenses de rémunérations et charges du personnel

	CA - 2018	CA - 2019	CA - 2020	CA - 2021*
Charges de personnel	279 673.38€	258 976.29	279 887.94	265 125.36
Part sur section de fonctionnement.	74%	66%	73%	73%
Evolution	+9.9%	-8%	+8%	-5%

* prévision, sous réserve de l'approbation compte administratif

L'évolution des dépenses de rémunération s'explique par le déroulement de la carrière des agents et leur situation. Une baisse des dépenses de personnel a été constatée en 2019 qui s'expliquait par le fait que certains postes ont été inoccupés pendant plusieurs mois.

En 2021, la baisse des dépenses s'explique par la situation d'agents en arrêt de travail, générant le passage à demi-traitement et la baisse des charges patronales.

En matière de rémunération, les projections pour 2022 sont établies en fonction de l'évolution envisagée de la gestion des ressources humaines et du déroulement de carrière des agents.

Il est proposé d'inscrire 294 180€ au budget 2022.

✓ Le financement des postes

La recherche de financements reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays. La mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité, et ce afin de réduire les charges de fonctionnement.

Les aides sur les postes sont variables en fonction des dispositifs.

✓ **La Région**, dans le cadre du Contrat « Cap Territoire », a apporté un financement sur les postes des chargés de mission Santé, Plan climat et SCOT. Le contrat est arrivé à échéance fin 2021. Une nouvelle politique contractuelle a été définie par les élus régionaux pour la période 2022-2028.

La Région a annoncé poursuivre son soutien à l'ingénierie. Les nouvelles conditions de soutien de l'ingénierie seront adoptées par la Région mi-2022 et seront en lien avec les thématiques traitées dans le nouveau contrat.

Pour 2022, année de négociation du contrat, les conditions de soutien aux postes sont prolongées dans les mêmes conditions qu'auparavant : soit 49 000€ estimés pour les trois postes.

- ✓ **L'Agence Régional de Santé** apporte un soutien au financement du poste de chargée de mission santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé. La crise sanitaire a retardé l'élaboration et la signature du 3^{ème} Contrat Local de Santé, toutefois l'ARS a confirmé le financement du poste dans les mêmes conditions qu'en 2021, à savoir près de 50% du poste. Les modalités de financement à venir seront à définir dans le futur Contrat.
- ✓ Dans le cadre de l'animation du **programme européen LEADER, le FEADER** permet de financer 80% des missions d'animation-gestion. Ce soutien se poursuivra jusqu'à la fin du programme LEADER en 2024, compte tenu de la prolongation des délais. Ces aides nécessitent toutefois une avance de trésorerie, car le versement de l'aide intervient après plusieurs exercices et nous n'avons pas de visibilité sur les dates de paiement. Les subventions FEADER/LEADER font donc l'objet de rattachement comptable à l'exercice budgétaire de l'année de leur programmation.
- ✓ **L'ADEME**, n'a pas reconduit son soutien au poste de chargé de mission Plan Climat.

Pour 2022, le financement envisagé des postes est donc le suivant :

- ✓ Chargé de mission Plan Climat - 1 ETP
 - Aide Région : 45%
- ✓ Chargée de mission SCOT – 1 ETP
 - Aide Région : 45%
- ✓ Chargée de mission LEADER – 1 ETP
 - Aide FEADER : 80%
- ✓ Chargée de mission Santé – 1 ETP
 - Aide ARS : aide de 50% dans le cadre du Contrat Local de Santé
 - Aide Région : 30%
- ✓ Assistante administrative et comptable/gestionnaire LEADER – 0.87 ETP
- ✓ Aide FEADER : 80% sur 0.3 ETP
- ✓

■ **Le financement des actions**

Le Pays bénéficie de différents dispositifs de soutien financiers pour animer et mettre en œuvre les actions qu'il porte. Au-delà de ces partenariats financiers, un travail de veille est mené sur les nouveaux dispositifs et appels à projets permettant de financer et faire émerger des projets.

✓ **Plan Climat Energie Territorial**

Pour la mise en œuvre du Plan Climat, un plan d'action a été validé par l'ADEME fin 2018, il permettait un soutien des actions à hauteur de 80% jusqu'en juillet 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire, un certain nombre d'actions n'ont pu avoir lieu en 2020 ont dû être reportées. Un avenant de prolongation a été validé avec l'ADEME pour permettre l'éligibilité des dépenses jusqu'au 30 juin 2022. Il est proposé d'inscrire 30 975€ pour des actions d'animation du PCET, qui pourraient être prises en charge à 80% par l'ADEME.

✓ **Contrat Local de Santé**

L'ARS apporte un soutien financier aux actions inscrites au Contrat Local de Santé.

Dans ce cadre, le Pays a bénéficié sur les deux précédents exercices d'une aide de 6 000€ pour les actions en faveur de la démographie médicale et du soutien aux professionnels de santé. Aucune dépense n'ayant été effectuée en 2020 et 2021, ce montant est donc reporté au budget 2022 pour la mise en œuvre de ces actions.

✓ **Schéma de Cohérence Territoriale**

Pour rappel, pour l'élaboration du SCOT, le Pays a bénéficié d'un total de subventions de 106 000 € au titre de l'appel à projets SCOT Ruraux lancé en 2013.

En complément de cette aide, le Pays a anticipé le financement du SCOT par une augmentation progressive de la cotisation dès 2013 et jusqu'en 2016, ce qui a permis de lancer le marché d'études SCOT en 2017 pour un montant total de 199 068€ TTC.

En 2021, compte tenu des observations des différentes Personnes Publiques associées et notamment de l'Etat sur le projet de SCOT arrêté en 2019, de l'approbation du SRADDET en juin 2020 auquel le SCOT devra être compatible, PETR Pays des Vosges Saônoises – 17.03 2022

des évolutions observées sur le territoire depuis l'arrêt de projet, il a été décidé de retravailler le projet, en vue d'un nouvel arrêt de SCOT.

Des études complémentaires seront nécessaires afin d'approfondir ces sujets (friches industrielles, eau...) et de retravailler les objectifs d'évolution démographique et de consommation foncière. Un avenant au marché public des études SCOT a été signé à l'automne pour un montant de 57 540€ TTC.

Ce qui porte le marché global à 256 608€ TTC.

A ce jour les coûts engagés pour le SCOT depuis 2016 sont les suivants :

En section de fonctionnement :

- ✓ 70 000 € pour la mission de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort notamment sur l'analyse de la consommation d'espace.
- ✓ 21 412€ pour des frais divers de fonctionnement (registres, organisation des séminaires, adhésion FédéSCOT et AUTB, document de communication, frais postaux, enquête publique initiée en 2019...).

En section d'investissement :

- ✓ 201 258€ pour les études (marché initial + avenant).

Soit un total de 292 670€ au 31 décembre 2021.

Les études SCOT constituent la principale dépense de la section d'investissement.

En 2022, elles peuvent ainsi s'équilibrer par les recettes d'investissement constituées par :

- l'excédent d'investissement 2021 reporté, estimé à 75 016€

- les dotations aux amortissements : 29 932€, dont 22 836€ de dotations sur les études SCOT

A noter, que le FCTVA constitue également une recette : 31 739€ perçus depuis 2018. Il n'y aura pas de FCTVA en 2022, puisqu'il n'y a pas eu de dépenses d'études SCOT facturées en 2020.

Ainsi, près de 56 970€ pourront être inscrits en 2022 pour le financement des études SCOT.

- **Création d'un fond de transition énergétique via l'affectation du reliquat de CEE TEPCV**

Rappel du dispositif

Le Pays avait été désigné lauréat de l'appel à projets *Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)* lancé par le Ministère de l'environnement fin 2014. A ce titre, différentes conventions cadre, conventions de financement et avenants ont été signés afin que les collectivités membres du Pays bénéficient de 1 105 400€ subventions pour des projets en lien avec la transition énergétique.

La signature du dernier avenant TEPCV en date du 20 mars 2017 a permis au Pays de bénéficier d'un dispositif spécial de *Certificats d'Economie d'Energie (CEE)* réservé aux territoires lauréats de l'appel à projets TEPCV (dispositif «CEE-TEPCV»).

Ce dispositif permettait de valoriser les CEE à un coût plus avantageux que les CEE de droit commun.

L'enveloppe attribuée au Pays des Vosges Saônoises était de 400 000 MWh maximum pour des travaux réalisés et payés au plus tard le 31 décembre 2018.

Le Pays et les autres bénéficiaires du dispositif CEE-TEPCV de Haute-Saône se sont regroupés et associés au SIED 70 pour l'instruction des dossiers, tout en augmentant le volume de CEE à valoriser et ainsi garantir un tarif de rachat des CEE au meilleur prix. Ce tarif de rachat représentait un taux de financement supérieur à 100%.

Ainsi, par délibération en date du 29 juin 2017, il avait été décidé de plafonner le versement de la prime aux maîtres d'ouvrages ce qui représenterait un taux d'aide de 100% et de créer un « fond de transition énergétique » alimenté par l'excédent.

Le bureau, réuni le 5 décembre 2019 a étudié les modalités d'affectation de ces crédits. Il a été notamment décidé d'affecter les crédits à des actions en faveur de la transition énergétique en constituant un fond de transition énergétique.

Les versements de CEE TEPCV ont été constitués sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

La valorisation des CEE représente un montant total à près de **630 806€**.

Ce montant avait été inscrit au budget primitif 2021. Compte tenu du contexte et du report de la validation de la feuille de route du Plan Climat, ces crédits n'ont pas été affectés.

A ce jour, plusieurs possibilités d'utilisation du Fond de transition énergétique sont à l'étude, dont certaines pourraient être engagées en 2022. Elles ont été présentées en bureau le 3 mars 2022 :

- ✓ Déploiement d'actions en lien avec le Schéma directeur des Mobilités Douces : stationnement vélo (estimé à 60 000€), communication-promotion,
- ✓ Plan Bâtiment Petite Enfance : programme en cours de définition, dont les premières actions pourraient être proposées à l'automne,

- ✓ Etude reconversion de friches économiques : le montant de l'étude est à ce jour difficile à évaluer, il dépend du nombre de sites à étudier et de la nature de l'étude,
- Ingénierie Plan Climat, compte tenu de la baisse des subventions.

Dans un souci de transparence, il est proposé d'inscrire **630 806€** au BP 2022 en dépenses de fonctionnement / charges exceptionnelles et de les affecter au fur et à mesure.

▪ Les contributions des Communautés de Communes

Le montant de la cotisation est calculé sur la population totale INSEE de l'année en cours.

En 2021 la contribution des communautés de communes représentait un montant de 222 758€, qui correspond à une cotisation à hauteur de 2.70€/habitants.

Le montant de la cotisation est de 2.70€/habitants depuis 2016.

Au 1^{er} janvier 2022, la population totale du Pays sur laquelle sera calculée la cotisation est de 81 771 habitants, soit 732 habitants de moins que l'année précédente. Cette tendance est à la baisse ces dernières années.

La contribution des communautés de communes permet donc de financer :

- la part non subventionnée des postes et des actions
- le fonctionnement général de la structure (loyers, charges, fournitures administratives, ...)
- les actions portées par le Pays : études SCOT notamment.

Pour 2022, il est proposé de maintenir la cotisation à 2.70€.

Les contributions pourraient être les suivantes :

Montant des cotisations, basée sur la population légale des communes, en vigueur au 1er janvier 2022 - Mise à jour : décembre 2021 - Source : Insee, recensement de la population 2019

Communauté de communes	Population totale 2022	Cotisation / 2.70 €
C.C. du Pays de Lure	19 994	53 984 €
C.C. de la Haute Comté	17 835	48 155 €
C.C. du Pays de Luxeuil	15 290	41 283 €
C.C. de Rahin et Chérimont	11 998	32 395 €
C.C. des Mille Étangs	8 577	23 158 €
C.C. du Pays de Villersexel	8 077	21 808 €
TOTAL	81 771	220 782 €

▪ L'évolution budgétaire

Estimation du résultat de fonctionnement 2021

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	solde
Réalisations de l'exercice	364 676	353 843	-10 833
Reports		775 923	
sous total	364 676	1 129 766	
résultat		765 090	

Sous réserve du compte administratif 2021, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 765 090€
- cet excédent est constitué par la Fond de transition Energétique pour 630 806€
- soit, un excédent hors fond de transition énergétique de 134 284€.

L'excédent de fonctionnement diminue, il était de 145 116€ au CA 2020, soit - 7.5%.

Résultats cumulés	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Dépenses	380 469.30€	379 768.54€	391 967.88€	382 496.04€	364 676.17€
Recettes	454 815.33€	463 953.28€	785 742.49€	764 644.27€	1 1129 766€
<i>résultat</i>	74 346.03€	84 184.74€	393 774.61€	775 922.84€	765 089.83€
Investissement					
Dépenses	99 130.35€	81 437.04€	82 141.12€	2 084.00€	9 986.67€
Recettes	183 675.87€	147 024.43€	94 978.08€	45 655.91€	85 002.86€
<i>résultat</i>	84 545.52€	65 587.39€	12 836.91€	43 571.86€	75 015.67€

▪ **Les propositions d'orientations budgétaires pour 2022**

Le projet d'orientations budgétaires tient compte :

- de la situation financière actuelle du PETR, notamment l'estimation du compte administratif 2021
- des démarches et dispositifs portés par le Pays
- des règles d'attribution des subventions, notamment de l'ingénierie et leurs évolutions.

Pour 2022, les objectifs du Pays sont les suivant :

- ✓ Contractualiser avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2022-2028
- ✓ Assurer le suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- ✓ Candidater à l'Appel à projets LEADER en vue d'un nouveau programme 2023-2027
- ✓ Instruire les dossiers LEADER afin de mobiliser l'enveloppe de crédits LEADER
- ✓ Poursuivre l'élaboration du SCOT
- ✓ Poursuivre la démarche en faveur de la réhabilitation des friches industrielles
- ✓ Animer le Plan Climat et déclinier la feuille de route
- ✓ Engager des actions en faveur du stationnement vélo
- ✓ Animer la démarche Santé et élaborer le troisième Contrat Local de Santé

Afin de permettre au Pays de pérenniser ses actions, la construction du budget s'est faite dans l'hypothèse d'un maintien de la cotisation du Pays à un niveau de 2.70€ / habitant.

Au regard des éléments présentés, la proposition de budget primitif pour 2022 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
chap 11 - Charges à caractère général	205 100	70 685	169 010
chap 12 - Charges de personnel	295 880	265 125	294 180
chap 42 - Opération d'ordre entre section	28 365	28 364	29 932
chap 65 - Autres charges	505	502	5
chap 66 - Charges financières	0	0	0
chap 67 - Charges exceptionnelles	631 006	0	631 006
TOTAL	1 160 856	364 676	1 124 133

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
chap 02 - Excédent antérieur reporté	775 923	775 923	765 090
chap 13 - Atténuation de charges	2 832	21 585	2 832
chap 42 - Opérations d'ordre entre sections	1 394	1 394	1 394
chap 74 - Dotation et participations	378 768	328 585	354 812
chap 75 - autres pdt de gestion courantes	5	3	5
chap 77 - Produits exceptionnels	1 934	2 276	0
TOTAL	1 160 856	1 129 766	1 124 133

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
chap 40 - Opérations d'ordre entre section	1 394	1 394	1 394
chap 20 - Immobilisations incorporelles	78 609	7 680	56 970
chap 21 - Immobilisations corporelles	5 000	913	5 000
TOTAL	85 003	9 987	63 364

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
chap 01 - Excédent reporté	43 572	43 572	75 016
chap 40 - Opérations d'ordre entre sections	28 365	28 364	29 932
chap 10 - Dotations Fonds divers Réserves	13 066	13 066	0
TOTAL	85 003	85 002	104 948

Ces perspectives ont fait l'objet d'une présentation préalable en bureau le 3 mars dernier. Le bureau est favorable à ces propositions.

↳ Au regard des éléments présentés, il est donc proposé **de maintenir la cotisation à 2.70€ / habitants en 2022**

